



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

### Séance du mercredi 11 février 2015

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	05
		Dont procurations 28
VOIES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
28	00	00

Date de la convocation

**05/02/2015**

Date d'affichage

**05/02/2015**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATIF**

\*\*\*\*\*

Modification des statuts de la  
**CACEM**

**Président de Séance :**

Luc CLEMENTE, Maire

**Secrétaire de Séance :**

Gérard CHAUVET

L'an deux mille quinze et le **onze février** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Etaient présents :** MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB.

**Absents excusés :** MM Emile GONIER, Éric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Laurie ABAUL, Charles ANIN, Nicole DUFEAL, Patrice CHARLEBOIS, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN.

**Absents :** MM Patrick FLERIAG, Dominique CUPIT, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

**Procurations :** MM Éric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Charles ANIN, Nicole DUFEAL, Patrice CHARLEBOIS ont respectivement donné procuration à William PAULIN, Félix CATHERINE, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Antoine JEAN-BOLO, Maurice JOSEPH-MONROSE.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA CACEM

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Arlette BRAVO-PRUDENT précise que conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) réglementant les modifications statutaires des EPCI, le président de la CACEM a transmis à la ville le 13 novembre 2014 la délibération n° CC. 09-172//2014 portant modification des statuts de la CACEM, sur laquelle le Conseil municipal doit se prononcer.

En effet, le Conseil communautaire de la CACEM a acté, lors de sa séance du 17 octobre 2014, les modifications suivantes à ses statuts :

- le changement d'adresse du siège de la CACEM :
  - Nouvelle adresse : Immeuble Cascades III – Place François Mitterrand – 97200 FORT-DE-FRANCE.

- la prise en charge de l'installation de l'entretien des abribus sur le territoire communautaire.

---

**Le Conseil municipal ouï l'exposé de Madame Arlette BRAVO-PRUDENT et après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité et favorablement à la modification des statuts de la CACEM.**

---

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 23 FEV 2015

Le Maire

